

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 16 juin 2023 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de deuxième classe) au titre de l'année 2023

NOR : AGRS2315763A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 16 juin 2023, est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'une deuxième session de recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de deuxième classe).

Le nombre total de places offertes à cette session est fixé à cinq.

Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) conformément au tableau ci-après :

Etablissement		Numéro d'emploi	Discipline	Section CNECA
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00794	Sciences physiques pour l'ingénieur, spécialisé(e) en ingénierie des écoulements, des transferts et des transformations	3
AgroParisTech	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement	A2APT00795	Gestion et traitement des déchets organiques – Impact sur la dynamique de la matière organique des sols	2
ONIRIS	Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique	A2ONI00019	Production et santé en élevage aquacole	6
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	A2ALF00017	Epidémiologie, maladies réglementées, zoonoses, prévention et gestion des risques infectieux	7
ENSFEA	Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	A2EFA00001	Didactique des questions socialement vives et des transitions écologiques	9

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 26 juin 2023.

La date limite du retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au 26 juillet 2023 à 17 heures.

La date limite du dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au 27 juillet 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Les modalités pratiques d'inscription sont précisées par chaque établissement recruteur :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé par l'administration. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet pour chaque concours d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément aux articles 30 et 46 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans

lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent. Les coordonnées des établissements organisateurs et les profils des postes sont accessibles aux adresses suivantes : <https://chlorofil.fr/> et https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm.